



Conforme au Code Sportif International FIA 2019

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes à la réglementation générale ACA (Automobil Club d'Andorra)

#### Art.1 Organisation

L'Automobil Club d'Andorra organise un jumelage de la Montagne dénommé: TROPHEE des PYRENEES  
Avec la collaboration de: l'ASA Corbières, l'ASAC 66 et Calmont Sport et Mécanique.

#### Art.2 Comité d'Organisation

**Président:** MAROT Denis (ACA)

**Membres:** COSTE Alain (ASA Corbières), ARGENCE Alexandre (ASA Corbières), DESSENS Alain (ASAC 66), CATALAN David (ACA), BESOLI Josep (ACA), FOURQUET, Benoit (FRRT), LOUIS Serge (FRRT), RIBOLLEDA Andreu (ACA), DEVRIÈSE Jean-Luc (ASAC 66), FERRE Laurent (CSM), HENRY Maurice (CSM), CHINAL Dominique (TEAM CARS).

**Commissaire Technique délégué pour le Trophée:** Jean-Michel OTTAVI.

#### Art.3 Concurrents et pilotes

Le Trophée des Pyrénées est ouvert à tous pilotes titulaires d'une licence (en cours de validité) nationale, ou régionale ou TP + extension à la journée pour les épreuves de 2nde division FFSA.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote et/ou d'un concurrent (Art. 3.14 du Code Sportif International).

#### Art.4 Engagements

Tout pilote désirant marquer des points pour accéder au classement final devra remplir une demande d'inscription, et le préciser sur le bulletin d'engagement de chaque épreuve. La demande d'inscription au TROPHEE des PYRENEES 2019 est disponible sur les sites web des organisateurs et lors des vérifications administratives des épreuves nommées.

Tous les pilotes licenciés marqueront des points pour le Trophée, Ces points ne seront comptabilisés qu'à partir de leur date d'inscription au Trophée.

Seuls les pilotes ayant rempli un bulletin d'inscription au TROPHEE des PYRENEES 2019 pourront concourir pour la victoire finale.

L'inscription au TROPHEE des PYRENEES 2019 est gratuite.

La demande ne pourra pas être reçue sans l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### Art.5 Epreuves du Trophée des Pyrénées

C/C Régionale ORGUES	18/19 Mai 2019
C/C Régionale ou CFM 2ème Div* QUILLAN	08/09 Juin 2019
C/C CFM 2ème Division* ARINSAL (Andorre)	22/23 Juin 2019
C/C Régionale CALMONT	29/30 Juin 2019
C/C Régionale FONT ROMEU	03/04 Août 2019

\*les C/C du CFM 2ème Division sont affectées d'un coef.2 aux résultats.

## **Art.6 Classement du Trophée et des pilotes**

Tous les pilotes marqueront des points pour le trophée sans l'obligation de s'inscrire au Trophée des Pyrénées. Mais ne pourront pas concourir pour la victoire finale s'ils n'ont pas rempli un bulletin d'inscription. Les points marqués pour le TROPHEE 2019 comptant pour la victoire finale sont ceux marqués à compter de la date du bulletin d'inscription.

A l'issue de chaque course sera établi un Classement du Trophée, et un Classement par Pilotes avec les points obtenus par chacun des pilotes.

Les points seront comptabilisés comme suit:

Prime à la participation: Tout concurrent inscrit sur la liste des « autorisés à prendre part aux essais » à sa première épreuve marquera 5 points, 2<sup>ème</sup> course: 10 points, 3<sup>ème</sup> course: 15 points, 4<sup>ème</sup> course: 20 points, 5<sup>ème</sup> course: 30 points. Tous ces points sont cumulables.

Soit pour un concurrent participant aux 5 C/C: 80 points auxquels s'additionnent les points du classement.

Nombre de points par Classe: (par épreuve)

1er: 12pts, 2ème: 10pts, 3ème: 8pts, 4ème: 7pts, 5ème: 6pts, 6ème : 5pts, 7ème: 4pts, 8ème: 3pts, 9ème: 2pts, 10ème: 1pt. (coef.2 pour C/C 2ème div. QUILLAN et ARINSAL)

S'il y a moins de 3 partants dans la Classe, le total des points sera divisé par 2.

Les points «prime à la participation», et à la Classe se cumulent.

Le classement avec les points marqués lors de chaque épreuve sera consultable sur les sites web de chaque organisateur.

## **Art.7 Prix final par pilote**

Les pilotes vainqueurs du prix final réservé aux pilotes inscrits sont ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points toutes Classes confondues sur l'ensemble des épreuves.

En cas d'ex aequo le plus jeune pilote sera déclaré vainqueur.

1er Prix Engagement gratuit C/C d'ARINSAL 2020 (CFM 2ème Div.)

2ème Prix Engagement gratuit C/C QUILLAN 2020 (CFM 2ème Div.)

3ème Prix Engagement gratuit C/C CALMONT 2020

4ème Prix Engagement gratuit C/C FONT ROMEU 2020

5ème Prix Engagement gratuit C/C des ORGUES 2020

Un prix «féminine» sera décerné parmi les pilotes féminines inscrites au TROPHEE des PYRENEES 2019. En cas d'exæquo la pilote la plus jeune sera déclarée vainqueur.

Elle sera récompensée par un engagement gratuit à la C/C Régionale de QUILLAN 2020

Les prix finaux par pilote sont nominatifs, non cessible, non échangeables, non monnayables et valable uniquement pour la saison 2020.

## **Art.8 Remise des prix**

La remise des prix du Trophée des Pyrénées se fera lors de la remise des prix de la dernière C/C comptant pour le TROPHEE des PYRENEES 2019 (FONT ROMEU)

La présence, en personne, des pilotes est obligatoire sous peine de perdre son prix qui sera remis à son suivant immédiat dans le classement, si celui-ci est présent et ainsi de suite.

Le suivi du classement sera tenu par l'Automobil Club d'Andorra.

## **Art.9 Application et interprétation des règlements**

1/ Conforme aux Prescriptions Générales FIA, et ACA 2019.

2/ Seuls les textes français du présent règlement particulier feront foi.

3/ En cas de litige juridique, le tribunal d'Andorre sera seul compétent pour toute contestation devant les tribunaux et le droit Andorran sera seul applicable.

## **Art.10 Réclamations – Appels**

1/Réclamations: Conforme aux Prescriptions Générales ACA 2019

2/Appels: Conforme aux Prescriptions Générales ACA 2019

Les appels seront jugés par le Comité d'Organisation.